

**AMENDEMENT AU MÉMOIRE D'ACCORD ENTRE LE MINISTRE DES TRANSPORTS
DU CANADA ET LE SECRÉTAIRE AUX TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE**

Le Secrétaire aux Transports des États-Unis et le Ministre des Transports du Canada sont convenus de recommander à leurs Gouvernements respectifs que le Mémoire d'accord concernant le pilotage sur les Grands Lacs qui est entré en vigueur le 7 juillet 1970 soit modifié, à compter du 12 août 1970, par la substitution de ce qui suit aux articles 7 et 8 dudit Mémoire:

TARIFS DE BASE DANS DES EAUX DÉSIGNÉES

7. Les tarifs de base pour le pilotage dans les eaux désignées seront les suivants:

a) Circonscription n° 1:

1) Entre l'écluse Snell et le cap Vincent ou Kingston, que des eaux non désignées soient traversées ou non	\$ 332.00
2) Entre l'écluse Snell et Cardinal, Prescott ou Ogdensburg	166.00
3) Entre Cardinal, Prescott ou Ogdensburg et le cap Vincent ou Kingston, que des eaux non désignées soient traversées ou non	240.00
4) Pour tout pilotage commençant ou se terminant en un point situé plus haut que l'écluse Snell et autre que ceux mentionnées aux sous-alinéas (1), (2) ou (3), \$3.30 par mille terrestre mais sous réserve d'un tarif de base minimum de	75.00
5) Pour un déplacement dans n'importe quel port	120.00

b) Circonscription n° 2:

1) Passage du canal de Welland ou de toute partie de celui-ci, \$10 par mille terrestre plus \$35 par écluse franchise, mais sous réserve d'un tarif de base minimum de \$120 et d'un tarif de base maximum pour un passage complet de \$430. S'il y a changement de pilote à l'écluse 7 au cours d'un passage complet, les tarifs de base se répartissent de la manière suivante:	
(i) Entre les limites septentrionales et l'écluse 7	215.00
(ii) Entre l'écluse 7 et les limites méridionales	215.00
2) Entre le haut-fond sud-est ou tout point du lac Érié situé à l'ouest de celui-ci et tout point de la rivière Saint-Clair ou ses abords jusqu'à la limite nord de la circonscription	300.00
S'il y a changement de pilote à Détroit/Windsor au cours d'un passage complet, les tarifs de base se répartissent de la manière suivante:	
(i) Entre le haut-fond sud-est ou tout point du lac Érié situé à l'ouest de celui-ci et Détroit/Windsor	150.00
(ii) Entre Détroit/Windsor et les limites septentrionales	150.00
3) Entre le haut-fond sud-est et tout point du lac Érié situé à l'ouest de celui-ci ou sur la rivière Détroit	190.00